



Le Saint-Siège

**DISCOURS DE SA SAINTÉTÉ JEAN-PAUL II
AU CONSEIL DE LA SECRÉTAIRERIE GÉNÉRALE
DU SYNODE DES ÉVÊQUES**

30 avril 1983

Très chers Frères,

1. Au cours de la dernière réunion du Conseil de la Secrétairerie Générale du Synode des Évêques, vous avez jeté les bases de l'*Instrumentum laboris*, et vous avez voulu proposer une session spéciale consacrée de façon particulière aux problèmes internes de cette institution ecclésiale, jeune certes, mais pourtant déjà bien expérimentée. Aux travaux ordinaires vous avez ajouté une fatigue supplémentaire. Et, vous êtes maintenant sur le point de terminer. Je vous remercie de tout cœur, et je remercie également les membres de la Secrétairerie et les experts qui, grâce à leur étude approfondie, ont fourni une large base à votre réflexion sur le fonctionnement du Synode des Évêques.

Votre réunion fut comme la pause d'un ouvrier qui, après avoir accompli une partie de son travail, s'arrête un instant pour considérer à nouveau les motifs qui l'ont poussé et reprendre courage pour terminer son travail. Le Synode des Évêques a germé sur le terrain fertile du Concile Vatican II, il a pu voir le jour grâce à la sagacité de mon prédécesseur, Paul VI, et a commencé à porter ses fruits dès la Première Assemblée Ordinaire de 1967, qui s'est déroulée ici-même où nous nous trouvons. Dès lors, le Synode des Évêques s'est réuni régulièrement, mais en faisant quelquefois l'expérience d'un autre type d'Assemblée, et a contribué de façon considérable à l'application des enseignements et des orientations doctrinales et pastorales du Concile Vatican II dans la vie de l'Église universelle. La liste abondante des thèmes traités au cours des divers Synodes révèle en elle-même l'importance de ces Assemblées pour l'Église et pour la mise en œuvre des réformes voulues par le Concile.

Devant l'abondance des fruits déjà produits par cette jeune institution ecclésiale, et devant les fruits potentiels, il est juste avant tout de remercier la création et en guider l'action. Mais il était également juste, après quelques années, de réfléchir en fonction de l'expérience déjà acquise.

2. Le Synode des Évêques a donc rendu de grands services au Concile Vatican II et il peut en rendre encore dans l'application et le développement des orientations conciliaires. L'expérience de la période post-conciliaire démontre clairement dans quelle mesure considérable l'activité synodale scande le rythme de la vie pastorale dans l'Église universelle.

Au cours des Assemblées synodales chaque Église locale de tous les continents est représentée par ses délégués pastoraux respectifs. Au cours de la phase de préparation, les Églises locales sont consultées et ce sont ensuite les évêques qui rapportent leur expérience de leur vie de foi. Durant l'Assemblée les informations et les propositions sont échangées; et à la lumière de l'Évangile et de la doctrine de l'Église on détermine des orientations communes qui, après avoir été approuvées par le Successeur de Pierre, sont appliquées dans ces Églises locales afin que l'Église toute entière puisse maintenir la communion dans la pluralité des cultures et des situations. De cette façon le Synode des Évêques est la confirmation magnifique de la réalité de l'Église dans laquelle le collège épiscopal «composé de nombreux évêques, exprime la variété et l'universalité du Peuple de Dieu, et, réuni sous un seul chef, représente l'unité du troupeau du Christ» (*Lumen gentium*, 22).

Le Synode est évidemment l'instrument de la collégialité ainsi qu'un facteur puissant de communion différent d'un Concile Œ cuménique. Il s'agit toujours d'un instrument efficace, agile, opportun, ponctuel au service de toutes les Églises locales et de leur communion réciproque. Cette finalité qui accompagne toujours ce «conseil permanent spécial des pasteurs», a toujours été présente à votre esprit depuis son institution; comme l'a dit Paul VI dans sa Lettre Apostolique *Apostolica sollicitudo* afin que, «*même après le Concile, continue de parvenir au peuple chrétien cette abondance de bienfaits retirés durant le Concile de cette union vivante avec nos évêques*». L'apport sans cesse croissant des bénéfices qu'offre le Synode dépend en grande partie de l'application concrète des conclusions synodales sous la houlette des Pasteurs et des Conférences épiscopales dans leurs Églises locales. Cette phase post-synodale demande par conséquent une grande attention et un soin particulier.

3. Le Synode des Évêques puise sa force dynamique - comme vous l'avez remarqué - dans l'exacte compréhension et la vie de la collégialité des évêques. Le Synode est en fait une expression particulièrement fructueuse et un instrument valide de la collégialité épiscopale, c'est-à-dire la responsabilité particulière des évêques autour de l'Évêque de Rome.

Le Synode est une forme d'expression de la collégialité des évêques. Tous les évêques de l'Église avec à leur tête l'Évêque de Rome, Successeur de Pierre, «fondement et principe perpétuel et visible de l'unité» (*Lumen gentium*, 23) de l'épiscopat forment le collège qui succède au collège apostolique avec à sa tête Pierre. La solidarité qui les unit et la sollicitude à l'égard de l'Église toute entière se manifestent à un très haut degré quand tous les évêques sont réunis *cum Petro et sub Petro* au Concile Œ cuménique. Entre le Concile et le Synode il y a évidemment une différence qualitative, mais malgré cela le Synode exprime la collégialité de façon extrêmement

intense même si elle est différente de celle du Concile.

Cette collégialité se manifeste principalement dans la façon collégiale de s'exprimer des pasteurs des Églises locales. Quand ces derniers, plus particulièrement après une bonne préparation communautaire dans leurs Églises et une bonne préparation collégiale lors des Conférences épiscopales, conscients de leurs responsabilités pour leurs Églises particulières mais aussi dans leur sollicitude pour l'Église universelle témoignent en commun de la foi et de la vie de la foi, leur décision, si elle est pratiquement unanime, a un poids qualitatif ecclésial qui dépasse le simple aspect formel d'un vote consultatif.

La vitalité d'un Synode dépend en fait de l'intensité de sa préparation au niveau des communautés ecclésiales et des Conférences épiscopales; plus la collégialité entre les évêques qui exprime la communion dans les Églises locales fonctionne de façon concrète, plus la contribution qu'ils apportent à l'Assemblée synodale est riche. L'exercice de la collégialité des pasteurs au Synode devient un échange réciproque qui sert tout autant à la communion des évêques qu'à celle fidèles et, en définitive, à l'unité, toujours plus profonde et organique de l'Église. Le Synode est donc au service de la communion ecclésiale qui est l'unité même de l'Église dans sa dimension dynamique.

Dans le mystère de l'Église tous les éléments trouvent leur place et leur fonction. Ainsi, de par sa fonction, l'Évêque de Rome s'insère profondément dans le corps des évêques, il est le centre et le pivot de la communion épiscopale; son primat, qui est un service pour le bien de toute l'Église, le met dans une situation d'union et de collaboration plus intense. Le Synode même fait ressortir le lien intime entre la collégialité et le primat: la charge du Successeur de Pierre est aussi un service à la collectivité des évêques de même que la collégialité effective et affective représente une aide importante au service primatial de Pierre.

4. À l'instar des institutions humaines, le Synode des Évêques lui aussi s'accroît et pourra encore grandir et développer ses capacités comme l'avait d'ailleurs prévu mon prédécesseur dans la lettre *Apostolica sollicitudo*. Certaines formes synodales, bien qu'elles aient déjà été prévues, n'ont pas encore été réalisées de façon adéquate. Vous avez vous-mêmes examiné les différentes possibilités de procédure et de méthodes et les différentes propositions qui ont été faites depuis l'existence de cet Institut. Pour ma part, je peux vous assurer de la très haute considération que j'ai envers la fonction du Synode des Évêques dans l'Église et de la très grande confiance que j'ai dans son activité au service de l'Église universelle.

C'est dans ce contexte que je renouvelle ma considération et mes remerciements pour les travaux que vous avez accomplis, invoquant sur vos travaux la Bénédiction de Dieu et la protection de la Mère de l'Église.

Copyright © Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana